

E 2001, Archiv-Nr. 708

*Le Chef du Département politique, A. Hoffmann,
à la Légation de Suisse à Londres¹*

Copie d'expédition

T

Berne, 7 août 1914

Faites au Gouvernement britannique la communication suivante: En vue du maintien de la neutralité, le passage de tous aérostats et appareils aviation de

1. *Un télégramme identique est envoyé aux Légations de Suisse à Berlin, Paris, Pétrograd, Rome et Vienne.*



36

8 AOÛT 1914

l'étranger par espace aérien de la Suisse est interdit. On s'y opposera, le cas échéant, par tous les moyens. D'autre part il est interdit aux avions suisses de sortir d'une certaine zone dans l'intérieur du pays.